

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°55/2026**

**OBJET : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OPERATEUR SOCIAL LA MAISON FAMILIALE DE PROVENCE, L'ORGANISME DE FONCIER SOLIDAIRE (OFS) « COOP FONCIERE MEDITERRANEE » ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS POUR L'ENCADREMENT ET LA COMMERCIALISATION DE 57 LOGEMENTS EN ACCESSION SOCIALE (BRS) - LE BIRDIE**

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 27 |
| Présents :                | 20 |
| Excusés :                 | 7  |
| Pouvoirs :                | 6  |
| Votants :                 | 26 |

## SÉANCE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 3 juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS :** Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Jean-François PIOVESANA, Martine LIPUMA, Olivia LEVINGSTON, Pierre BRANCATO, Ibrahim DAHER, Adjoints, Marc MONIER, Patrick LECLERCQ, Vincenzo MARCIANO, Laurence MARGAILLAN, Agnès MOREAU, Christine VAUTRIN, Anne BOUREL DE LA RONCIERE, Eric ROMAN, Cédric CHAUDET, Céline VERSACE, Sylvain SEVAJOL, Cyril MALBERT, Grégory MARCUCCI, David DU PARC, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Christian GORACCI, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Nadège ISOARDO, Pierre PARISSIADIS, Pauline ROMAN, Eve BENDER.

**PROCURATIONS :** Christian GORACCI a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE  
Joëlle BOUHELIER a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON  
Lydie CHRETIENNOT a donné pouvoir à Martine LIPUMA  
Nadège ISOARDO a donné pouvoir à Céline VERSACE  
Pauline ROMAN a donné pouvoir à Eric ROMAN  
Eve BENDER a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Sylvain SEVAJOL

Vu la délibération n° CC.2026.008 du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a donné délégation au Bureau pour approuver les conventions de partenariat pour la réalisation de programmes de logements en accession encadrée, accession sociale et bail réel solidaire, avec les opérateurs publics ou privés, ainsi que leurs avenants ;

Par délibération n° BC.2023.057 du Bureau Communautaire du 17 avril 2023, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a approuvé une convention de partenariat avec l'opérateur social La Maison Familiale de Provence, l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) « Coop Foncière Méditerranée » et la Commune de Châteauneuf concernant la commercialisation et l'encadrement de l'occupation de 48 logements en accession sociale à la propriété (BRS) « Le Birdie » à Châteauneuf.

Cette convention de partenariat a été signée par les parties le 12 septembre 2023.

Par délibération n°BC.2024.162 du 30 septembre 2024, le Bureau Communautaire a approuvé l'augmentation du prix de vente des logements encore disponibles à la vente en modifiant la grille de prix.

Le prix de vente des logements est passé de 3200 € TTC/m<sup>2</sup> SHAB à 3500 € TTC/m<sup>2</sup> SHAB parking compris.

Ainsi, l'avenant n°1 à la convention de partenariat a été signé par les parties le 10 avril 2026.

Enfin, afin de faciliter un nouvelle fois l'équilibre économique du projet, et la commercialisation des logements de la partie libre du programme, l'OFS « Coop Foncière Méditerranée » a procédé à l'acquisition en VEFA de 9 nouveaux logements auprès du promoteur immobilier AEI PROMOTION, en vue de leur vente en Bail Réel Solidaire (BRS).

Le nombre de logement en BRS passe donc de 48 à 57 logements.

Au regard de ces éléments, il convient de procéder à la modification de la convention de partenariat par voie d'avenant n°2 en ce qui concerne le nombre de logement en BRS et la grille de prix.

Il est proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec l'opérateur social La Maison Familiale de Provence, l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) « Coop Foncière Méditerranée » et la Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis pour l'encadrement et la commercialisation de 57 logements en accession sociale (BRS) ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°2.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Premier Adjoint, rapporteur, entendu, et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec l'opérateur social La Maison Familiale de Provence, l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) « Coop Foncière Méditerranée » et la Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis pour l'encadrement et la commercialisation de 57 logements en accession sociale (BRS) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°2.

*Adopté à l'unanimité*

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le

Le Maire  
Emmanuel DELMOTTE



Le secrétaire de séance,  
Sylvain SEVAJOL

*S. Sévajol*

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*